

**Territoire de référence -
MRC des Moulins**

LOCALISER LA DÉFAVORISATION

MIEUX CONNAÎTRE SON MILIEU

**Indice de défavorisation
matérielle et sociale 2021**

Patrick Bellehumeur

Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique

Janvier 2024

Québec 

Auteur

Patrick Bellehumeur

Traitement des données et conception des figures et des cartes

Geneviève Marquis

Mélissa Gagnon-Bourassa

Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux, chef de l'administration des programmes

Relecture

Élizabeth Cadieux

Mélissa Gagnon-Bourassa

Élisabeth Lavallée

Geneviève Marquis

Émilie Nantel

Carole Ralijaona

Mise en page

Lucie Chénier

Annie Foster

Josée Latourelle

Ce document peut être téléchargé sur le site Web du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière au www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca sous *Documentation/Santé publique/Pauvreté et défavorisation*.

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée. Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

BELLEHUMEUR, Patrick. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2021. Territoire de référence — MRC des Moulins, Joliette*, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2024, 14 pages.

Source de l'image : Canva

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2024

Dépôt légal

Premier trimestre 2024

ISBN : 978-2-550-96755-2

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

INTRODUCTION

La santé publique a pour responsabilité de promouvoir et d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Cela implique une bonne connaissance des déterminants de la santé afin de bien prioriser les interventions et les actions requises, notamment celles qui concernent les populations vulnérables. Les conditions socioéconomiques figurent au premier plan des déterminants de la santé. À cet égard, l'indice de défavorisation matérielle et sociale constitue un outil fort utile. Le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière profite d'une mise à jour de cet indice pour produire, pour une cinquième fois, une série de publications traitant de la défavorisation dans Lanaudière et pour chacune de ses six municipalités régionales de comté (MRC). Ce document rend compte de la distribution de la population du territoire de la MRC des Moulins selon la défavorisation. Il délimite aussi les milieux de vie en fonction de leurs conditions matérielles et sociales.

Ce fascicule s'adresse d'abord aux décideurs et aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière, ainsi qu'aux partenaires de l'intersectoriel qui œuvrent ou qui souhaitent agir auprès des populations les moins favorisées aux plans social et économique. Il sert à appuyer la réflexion quant à l'identification des priorités lanaudoises en matière de lutte à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux inégalités sociales de santé (ISS). Il pourrait aussi être utile au personnel de toute autre organisation lanaudoise désireuse de mieux connaître la population qu'elle dessert.

Un outil utile à la planification et à l'organisation de services

L'indice de défavorisation contribue, entre autres, à documenter des problèmes de santé ou sociaux comme les suicides, les grossesses à l'adolescence et les cas d'abus et de négligence envers les jeunes. Il rend possible la mesure des taux d'utilisation de services du réseau de la santé (hospitalisations, chirurgies d'un jour, hébergement en institution, etc.) en fonction du statut socioéconomique (Pampalon et Raymond, 2000). L'indice peut aussi être utilisé pour les travaux d'allocation des ressources et pour mesurer le taux de pénétration des services auprès des populations les plus démunies, tout en contribuant à mieux cibler les interventions et l'offre de service du réseau de la santé.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES¹

La notion de défavorisation

La défavorisation fait référence à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes de personnes par rapport à l'ensemble auxquels ils appartiennent. Des personnes sont considérées défavorisées si, pour une ou plusieurs caractéristiques socioéconomiques, elles se situent sous le niveau atteint par la majorité de la population ou sous un seuil jugé acceptable par la société (Pampalon et Raymond, 2000).

L'indice de défavorisation

L'indice de défavorisation² est une mesure territoriale qui permet de différencier des populations selon le degré relatif de privation matérielle et sociale. Il qualifie le milieu socioéconomique dans lequel vit un ensemble de personnes. L'indice caractérise collectivement les individus d'une même communauté, même s'ils n'ont pas tous des caractéristiques socioéconomiques identiques. L'indice de défavorisation est construit à partir des plus petits territoires pour lesquels des données sont disponibles, soit les aires de diffusion. Ces dernières regroupent généralement de 400 à 700 personnes ayant des caractéristiques socioéconomiques relativement homogènes, à l'intérieur d'un ou de plusieurs pâtés de maisons.

¹ Cette section reprend des éléments du chapitre méthodologique des documents traitant de l'indice de défavorisation de 2011 et 2016 diffusés par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique de Lanaudière (Guillemette, Payette et Bellehumeur, 2016; Payette et Bellehumeur, 2018).

² L'expression « indice de défavorisation » est utilisée afin d'alléger la lecture. Elle désigne l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

Il importe de retenir que l'indice de défavorisation rend compte de la privation ou de la richesse matérielle et sociale relative des personnes résidant dans chacune des aires de diffusion d'un territoire de référence. Il ne faut pas considérer cet indice au même titre que le seuil de faible revenu ou la mesure du panier de consommation. Ces derniers indicateurs mesurent la part de la population qui subvient plus difficilement à ses besoins essentiels (nourriture, logement, habillement, etc.), ce que ne fait pas l'indice de défavorisation.

La dimension matérielle

La dimension³ matérielle de l'indice de défavorisation réfère au concept de pauvreté et à la privation monétaire nécessaire à l'acquisition des biens et des commodités de la vie courante. Elle est formée de trois indicateurs issus du questionnaire du Recensement canadien de 2021 :

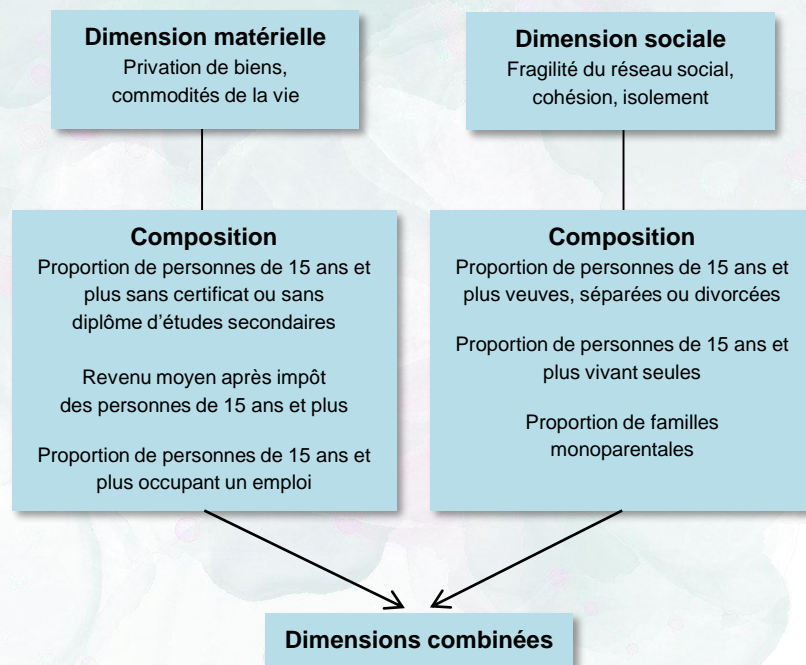
- la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou sans diplôme d'études secondaires;
- le revenu moyen après impôt des personnes de 15 ans et plus;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus occupant un emploi.

La dimension sociale

La dimension sociale renvoie à la fragilité des relations entre individus au sein de leur famille et dans leur communauté. Elle traduit, en partie, « certaines caractéristiques de l'organisation sociale telles que l'isolement ou la cohésion sociale, l'individualisme ou la coopération, l'entraide, la confiance envers les personnes, etc. » (Pampalon et Raymond, 2000, p. 114). Elle repose sur trois indicateurs construits avec les données issues du questionnaire du Recensement canadien de 2021 :

- la proportion de personnes de 15 ans et plus veuves, séparées ou divorcées;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules;
- la proportion de familles monoparentales.

Les deux dimensions de l'indice peuvent être combinées afin de fournir un portrait global de la défavorisation matérielle et sociale d'un territoire.



³ Des chercheurs emploient aussi le terme « composantes » pour désigner les dimensions de l'indice de défavorisation.

Le territoire de référence

Le territoire de référence⁴ correspond à l'unité géographique pour laquelle les conditions de défavorisation des aires de diffusion sont comparées. Le choix du territoire de référence est un élément important à considérer en fonction de la perspective d'analyse ou des besoins. Il peut s'agir du Canada, du Québec, d'une région sociosanitaire ou d'une MRC.

Ce fascicule retient la MRC des Moulins comme territoire de référence. Dans ce contexte, les conditions de défavorisation n'ont de sens que pour l'ensemble de la MRC des Moulins et les aires de diffusion qui s'y rapportent.

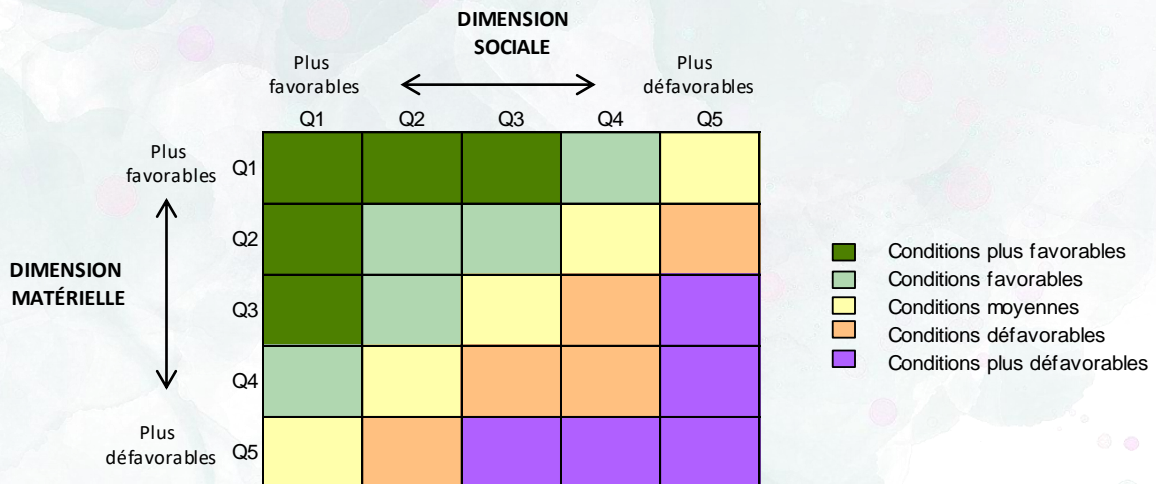
Comment choisir le territoire de référence?

Le choix du territoire de référence est effectué en fonction des objectifs et des besoins des utilisateurs. Ainsi, un organisme d'aide alimentaire dont l'offre de service couvre l'ensemble de la région Lanaudière devrait privilégier Lanaudière à titre de territoire de référence. Cela lui permettra de mieux identifier les milieux de vie où les conditions matérielles sont défavorables. Par contre, une organisation ou un établissement, dont les activités se concentrent sur le territoire d'une MRC et qui désire mesurer le taux de pénétration de ses services en fonction du statut socioéconomique de sa clientèle, devrait privilégier son territoire de desserte plutôt que la région de Lanaudière comme territoire de référence.

La répartition de la population selon l'indice de défavorisation

Toutes les aires de diffusion sont classées de la plus favorisée à la plus défavorisée pour chacune des deux dimensions de l'indice⁵. Elles sont ensuite regroupées en cinq catégories appelées quintiles⁶. Donc, peu importe le territoire de référence considéré, les aires de diffusion plus favorisées, soit celles du 1^{er} quintile (Q1), représentent autour de 20 % de la population totale de ce même territoire. À l'autre extrémité de l'échelle, les aires de diffusion plus défavorisées (le 5^e quintile ou Q5) englobent également 20 % de la population totale. Il est possible de combiner les deux dimensions de l'indice pour identifier les aires de diffusion ayant, selon le cas, des conditions matérielles et sociales plus favorables ou plus défavorables. La matrice suivante illustre le mode de combinaison et de regroupement des quintiles en cinq gradients de la défavorisation matérielle et sociale (conditions plus favorables à plus défavorables).

Matrice des dimensions matérielle et sociale combinées de l'indice de défavorisation de 2021



Source : Hamel et Gamache, 2015.

⁴ Plusieurs études québécoises utilisent aussi l'expression « calibrage territorial » pour désigner le territoire de référence.

⁵ Les personnes désireuses d'avoir plus de détails quant à la façon dont les notes factorielles ont été attribuées à chacune des aires de diffusion sont invitées à consulter le document méthodologique produit par l'INSPQ et cité en bibliographie (Azevedo Da Silva et autres, 2023).

⁶ Aux fins de ce document, il a été décidé de regrouper les aires de diffusion en quintiles. Il faut cependant noter qu'il est aussi possible de les regrouper en quartiles.

Les aires de diffusion exclues

Ce ne sont pas toutes les aires de diffusion de la MRC des Moulins pour lesquelles une valeur à l'indice de défavorisation a été établie. Sont exclues les 10 aires de diffusion comptant une proportion jugée importante de personnes vivant dans un ménage collectif⁷ (15 % ou plus) ou n'ayant pas d'informations démographiques ou socioéconomiques. Cela représente 10 101 individus, soit 5,9 % des 171 127 résidents dénombrés en 2021. Conséquemment, l'indice de défavorisation a été calculé pour 237 des 247 aires de diffusion de la MRC.

LA DÉFAVORISATION DANS LA MRC DES MOULINS EN 2021

La répartition de la population selon l'indice de défavorisation en fonction de l'une ou l'autre de ses dimensions est inégale entre les deux localités de la MRC des Moulins. Le secteur de La Plaine dans la municipalité de Terrebonne⁸ semble être plus désavantagé au plan matériel, alors que la ville de Mascouche semble davantage l'être selon la dimension sociale de l'indice de défavorisation.

Dimension matérielle

Toutes les entités municipales de la MRC ont une part de leur population qui habite dans des environnements dont les conditions matérielles sont plus défavorables (5^e quintile). La proportion y est toutefois nettement plus importante dans le secteur de La Plaine (59 %). Les secteurs de La Plaine et de Terrebonne comptent le plus de personnes vivant dans cette situation. Elles regroupent 24 701 des 32 561 résidents de la MRC dont les milieux de vie ont des conditions plus défavorables, soit 76 % d'entre eux. Seul le secteur de La Plaine n'a pas de citoyens qui profitent d'une situation matérielle plus favorable (1^{er} quintile). C'est Mascouche qui compte, à cet égard, la plus forte proportion de résidents (26 %).

Dimension sociale

Toutes les localités de la MRC possèdent une partie de leur population occupant des milieux avec des conditions sociales plus défavorables. C'est à Mascouche (25 %) que réside la plus forte proportion d'individus dans cette situation. Ce sont aussi toutes les entités municipales de la MRC qui ont des résidents dont les conditions sociales de leur environnement sont plus favorables. Parmi elles, le secteur de Lachenaie se démarque avec une part relativement élevée de sa population profitant de cette situation (35 %).

Dimensions matérielle et sociale combinées

La combinaison des dimensions matérielle et sociale de l'indice de défavorisation permet d'identifier le secteur de La Plaine avec la proportion la plus importante de citoyens occupant un milieu doté de conditions plus défavorables (31 %). C'est toutefois dans le secteur de Terrebonne que se retrouve le plus grand nombre de personnes vivant dans cette situation (N = 14 439). À l'autre extrême de l'échelle de défavorisation matérielle et sociale, le secteur de La Plaine possède la plus faible proportion d'individus demeurant dans des milieux plus favorables sur le plan matériel et social. Le secteur de Lachenaie (32 %) se classe en tête à cet égard.

⁷ Un ménage collectif est, entre autres, une maison de chambres, un hôtel ou un motel, un établissement de santé, une caserne militaire, une prison, une communauté religieuse ou un centre d'accueil.

⁸ La ville de Terrebonne a été subdivisée en trois secteurs correspondant aux municipalités d'avant la fusion, soit Terrebonne, Lachenaie et La Plaine.

Répartition de la population selon la dimension, la municipalité et le quintile de défavorisation, territoire de référence MRC des Moulins, 2021 (N et %)

Dimension matérielle	Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables										Population considérée	Aires de diffusion retenues
	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Terrebonne	20 120	17,6	17 924	15,7	27 215	23,8	21 670	19,0	27 285	23,9	114 214	182
Secteur de La Plaine	0	0,0	0	0,0	2 211	9,3	7 509	31,4	14 162	59,3	23 882	43
Secteur de Lachenaie	7 312	22,9	9 029	28,3	9 195	28,8	3 754	11,8	2 584	8,1	31 874	42
Secteur de Terrebonne	12 808	21,9	8 895	15,2	15 809	27,0	10 407	17,8	10 539	18,0	58 458	97
Mascouche	12 073	25,8	13 224	28,2	5 838	12,5	10 401	22,2	5 276	11,3	46 812	55
MRC Les Moulins	32 193	20,0	31 148	19,3	33 053	20,5	32 071	19,9	32 561	20,2	161 026	237

Dimension sociale	Conditions plus favorables ← → Conditions plus défavorables										Population considérée	Aires de diffusion retenues
	1 ^{er} quintile		2 ^e quintile		3 ^e quintile		4 ^e quintile		5 ^e quintile			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Terrebonne	26 810	23,5	21 248	18,6	21 284	18,6	24 292	21,3	20 580	18,0	114 214	182
Secteur de La Plaine	5 248	22,0	5 285	22,1	3 975	16,6	5 249	22,0	4 125	17,3	23 882	43
Secteur de Lachenaie	11 299	35,4	4 358	13,7	6 003	18,8	7 352	23,1	2 862	9,0	31 874	42
Secteur de Terrebonne	10 263	17,6	11 605	19,9	11 306	19,3	11 691	20,0	13 593	23,3	58 458	97
Mascouche	5 268	11,3	10 980	23,5	9 373	20,0	9 321	19,9	11 870	25,4	46 812	55
MRC Les Moulins	32 078	19,9	32 228	20,0	30 657	19,0	33 613	20,9	32 450	20,2	161 026	237

Dimensions matérielle et sociale combinées	Conditions plus favorables		Conditions favorables		Conditions moyennes		Conditions défavorables		Conditions plus défavorables		Population considérée	Aires de diffusion retenues
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Terrebonne	21 108	18,5	26 316	23,0	19 397	17,0	24 460	21,4	22 933	20,1	114 214	182
Secteur de La Plaine	928	3,9	795	3,3	4 418	18,5	10 401	43,6	7 340	30,7	23 882	43
Secteur de Lachenaie	10 280	32,3	6 405	20,1	8 649	27,1	5 386	16,9	1 154	3,6	31 874	42
Secteur de Terrebonne	9 900	16,9	19 116	32,7	6 330	10,8	8 673	14,8	14 439	24,7	58 458	97
Mascouche	2 797	6,0	17 710	37,8	10 685	22,8	11 658	24,9	3 962	8,5	46 812	55
MRC Les Moulins	23 905	14,8	44 026	27,3	30 082	18,7	36 118	22,4	26 895	16,7	161 026	237

Note : La somme des pourcentages peut ne pas totaliser 100 % en raison des arrondis.

Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

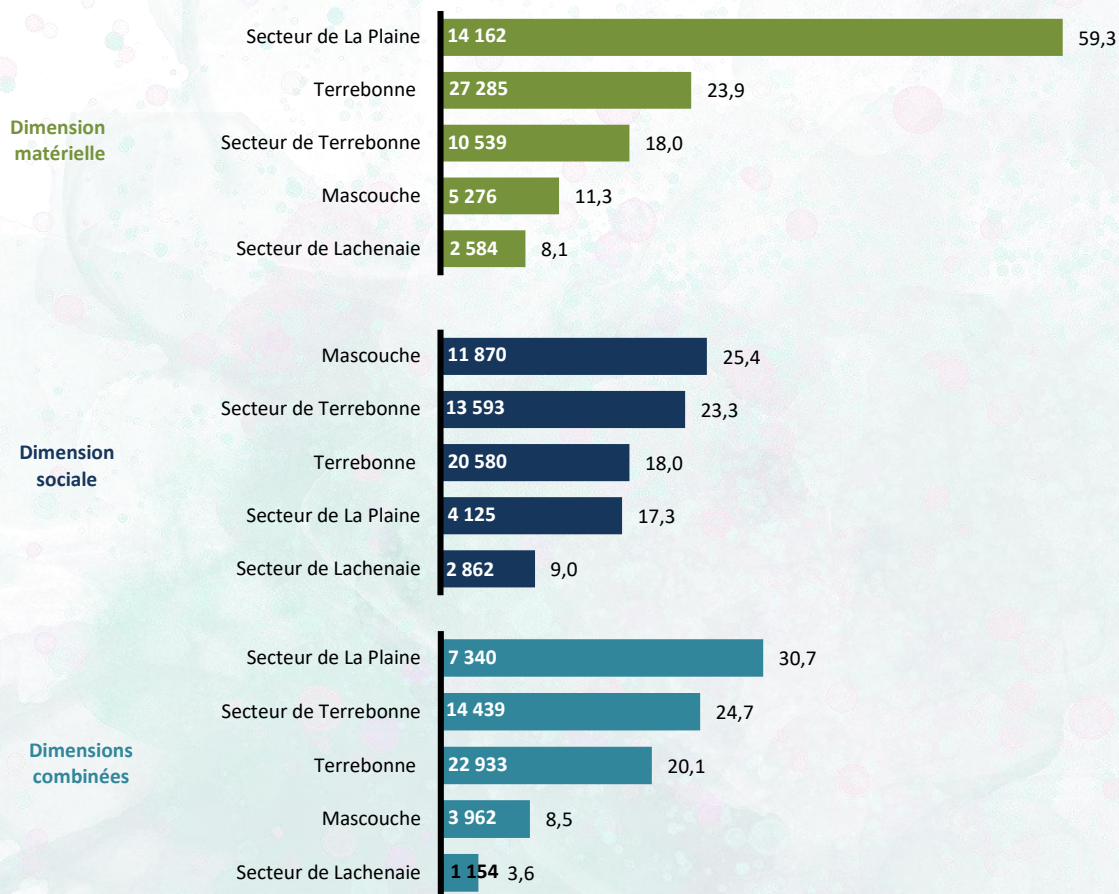
Des pourcentages ou des nombres?

La répartition de la population de la région, d'une MRC ou d'une municipalité en fonction du quintile de défavorisation offre une interprétation différente selon l'utilisation des pourcentages ou des nombres. Les pourcentages permettent de cibler les unités géographiques où la part de la population dont les conditions sont plus défavorables est élevée, soit le secteur de La Plaine (59 %) suivi du secteur de Terrebonne (18 %).

L'utilisation des nombres offre une vision différente de la défavorisation.

Ainsi, le secteur de La Plaine, malgré une proportion élevée d'individus vivant dans des aires de diffusion avec des conditions matérielles et sociales plus défavorables (31 %), a un nombre de personnes dans cette situation (N = 7 340) deux fois moindre à celui du secteur de Terrebonne (N = 14 439), même si ce secteur présente une proportion plus faible (25 %).

Population des municipalités de la MRC des Moulins dont les conditions sont plus défavorables (Q5) selon la dimension, territoire de référence MRC des Moulins, 2021 (N et %)



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

Comparer l'indice de défavorisation dans le temps?

Les documents méthodologiques de l'INSPQ n'interdisent pas la comparaison des résultats obtenus avec les versions 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Il semblerait que les modifications apportées à certains indicateurs entre les recensements et l'ajout d'une nouvelle source de données, l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, n'affectent pas significativement la comparabilité de l'indice de défavorisation dans le temps. Cela pourrait toutefois être moins certain lorsque les territoires de référence sont plus petits. L'amplitude des variations temporelles peut être grande lorsqu'un nombre plus restreint d'aires de diffusion est considéré.

Dans Lanaudière, la population s'est accrue de plus de 37 800 personnes entre 2016 et 2021, soit 7,6 %. Le nombre d'aires de diffusion est de 810. De ce nombre, 765 aires de diffusion ont été retenues pour la création de l'indice de défavorisation. Le nombre d'aires de diffusion employé peut changer dans le temps. Ces modifications peuvent rendre difficile l'interprétation des variations temporelles de l'indice de défavorisation. **Pour ces raisons, le Service de surveillance, recherche et évaluation recommande de ne pas comparer dans le temps les résultats de l'indice de défavorisation pour Lanaudière et ses six MRC.**

CONCLUSION

L'indice de défavorisation n'est pas parfait. Il est moins précis en milieu rural qu'en milieu urbain en raison, entre autres, de la moins grande homogénéité des populations des aires de diffusion. Son imprécision est plus grande pour les territoires locaux (régions sociosanitaires, MRC, etc.) que pour l'ensemble du Québec. Il ne tient pas compte de certains facteurs socioéconomiques tels que la proportion d'immigrants, d'autochtones, d'étudiants, d'aînés, etc. Ces facteurs font en sorte que certaines aires de diffusion pourraient être classées inadéquatement (Hamel et Gamache, 2015). C'est pourquoi il est toujours suggéré de combiner les valeurs de l'indice de défavorisation avec les connaissances du milieu acquises, notamment par les intervenant(e)s. Malgré ces limites, l'indice de défavorisation de 2021 demeure suffisamment représentatif de la réalité.

L'indice de défavorisation contribue à repérer les populations les plus vulnérables et à identifier les milieux de vie lanauchois où elles se concentrent. Il constitue une mesure appropriée pour la surveillance des inégalités sociales de santé (ISS). Jumelé à des données d'enquêtes sur la santé, des banques de données démographiques (naissances, décès) ou des fichiers administratifs (morbidity hospitalière, utilisation de services), cet outil permet d'obtenir un portrait le plus complet possible des ISS. Cela devrait contribuer à mieux saisir la dynamique de la défavorisation et à expliquer les raisons du maintien ou de la persistance des écarts sociaux de santé qui y sont associés (INSPQ, 2013).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AZEVEDO DA SILVA, Marine, Philippe GAMACHE, Denis HAMEL et Jérémie SYLVAIN-MORNEAU. *Guide d'utilisation du programme d'assignation de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec 2021*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, septembre 2023, 11 p.

GUILLEMETTE, André, Josée PAYETTE et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2016, 32 p.

HAMEL, Denis, et Philippe GAMACHE. *Indice de défavorisation de 2011*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Bureau d'information et d'études en santé des populations, 2015, 71 p. (présentation faite le 19 octobre 2015)

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). *Une stratégie et des indicateurs pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Québec. Rapport de recherche*, Québec, INSPQ, Vice-présidence aux affaires scientifiques, 2013, 83 p.

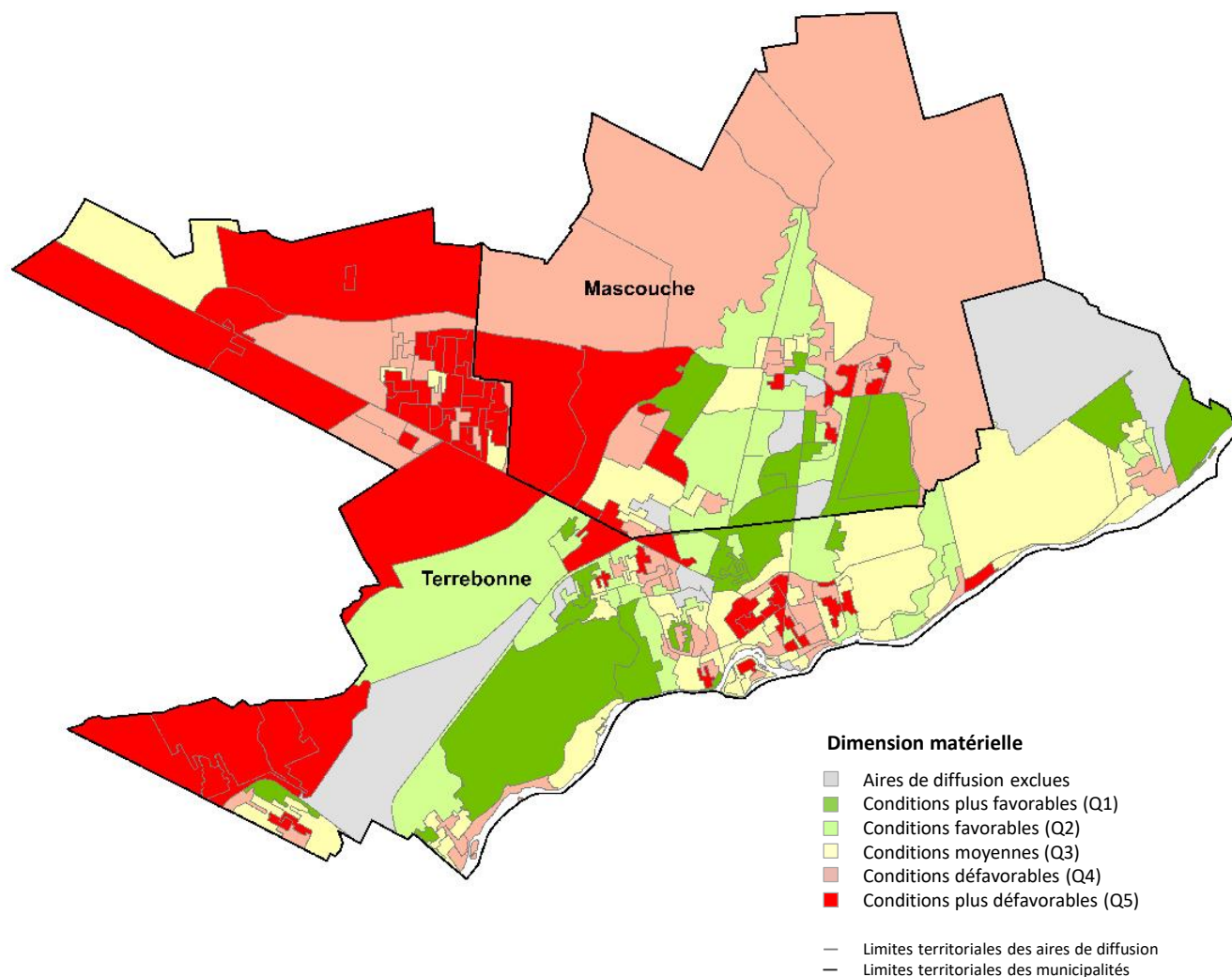
PAMPALON, Robert, et Guy RAYMOND. *Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec, Maladies chroniques au Canada*, volume 21, numéro 3, 2000, p. 113-122.

PAYETTE, Josée, et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2016. Territoire de référence — Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2018, 20 p.

INDICE DE DÉFAVORISATION 2021
DIMENSION MATÉRIELLE

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC des Moulins

MRC DES MOULINS

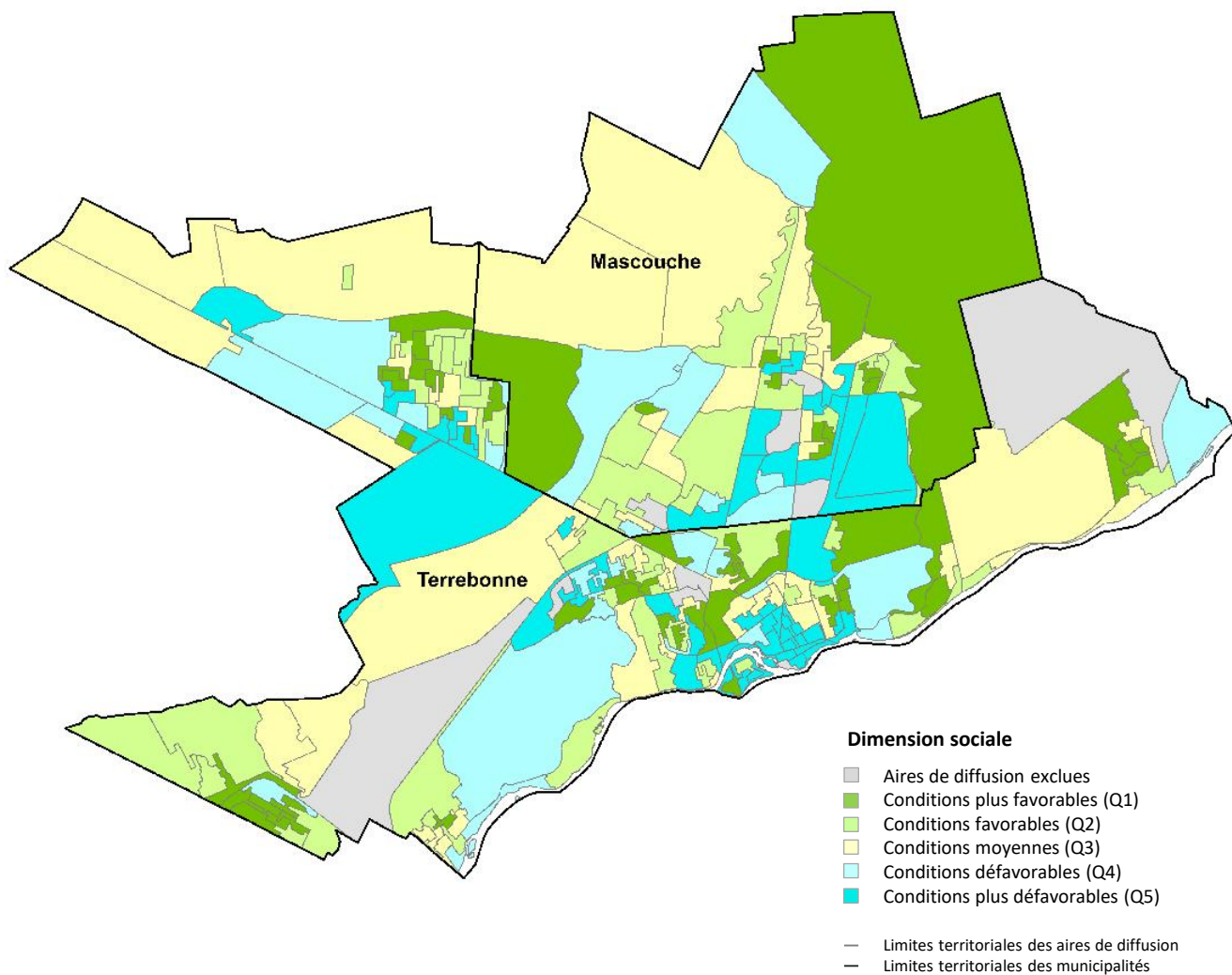


Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

**INDICE DE DÉFAVORISATION 2021
DIMENSION SOCIALE**

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC des Moulins

MRC DES MOULINS

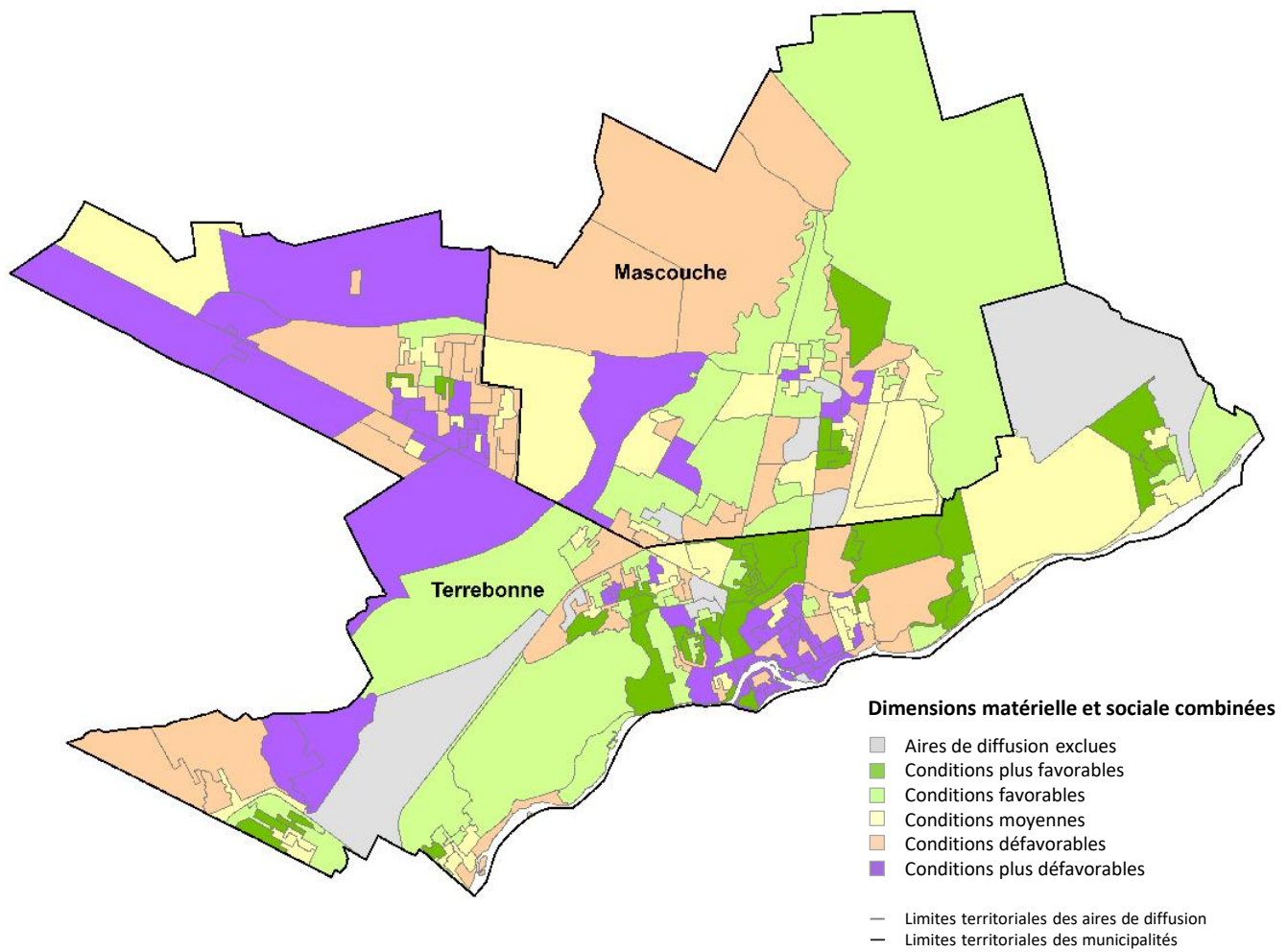


Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.

**INDICE DE DÉFAVORISATION 2021
DIMENSIONS MATÉRIELLE ET SOCIALE COMBINÉES**

Conditions par rapport au territoire de référence : MRC des Moulins

MRC DES MOULINS



Source : INSPQ, Fichier TableEquivalenceCompleteQuebec2021.xls, octobre 2023. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSPublique du CISSS de Lanaudière, octobre 2023.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec 